



Brussels/M'bour (Sénégal), le 10 mai 2022

A l'attention de Léonard Mizzi
DG INTPA

Sujet : Commentaires pour la préparation de PESCAO 2

Cher Monsieur Mizzi,

La Coalition pour des Accords de Pêche Équitables (CAPE) et la Confédération Africaine des organisations professionnelles de pêche artisanale (CAOPA) voudraient partager avec vous leurs commentaires sur le programme **PESCAO**, en vue de son renouvellement.

Nous reconnaissons l'intérêt d'un projet régional européen soutenant le secteur de la pêche en Afrique de l'Ouest, mais souhaitons nous assurer que ce projet est défini en fonction des réels besoins du secteur, en particulier le **secteur de la pêche artisanale** qui est le principal secteur de l'économie bleue en Afrique, fournissant des milliers emplois et élément essentiel de la sécurité alimentaire, une priorité de la politique de coopération de INTPA. Nous souhaitons également que l'architecture de ce projet permette une **plus grande implication des acteurs locaux**, afin d'améliorer son efficacité.

Dans le cadre de son engagement à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), l'UE se doit également de **protéger les droits de la pêche artisanale ouest africaine** d'accès aux ressources et aux marchés, tels que déterminés en particulier dans l'ODD 14b, **face à d'autres secteurs de l'économie bleue**.

1. Sur la gouvernance et l'approche axée sur l'économie bleue

Nous nous réjouissons de l'échange¹ que nous avons eu fin 2020 avec la Commission européenne à propos de l'économie bleue, dans lequel la Commission a déclaré que tout « *gain dans le processus d'industrialisation devrait être accompagné de politiques visant à protéger les parties prenantes les plus touchées par ce processus* ». La Commission a également rejoint nos préoccupations concernant la transparence et la participation, la mauvaise gouvernance et la corruption, en précisant qu'ils sont « *déterminés à s'attaquer à l'impact négatif des mauvaises pratiques et de la corruption sur la gestion durable des ressources marines* ».

Pour ce qui est de la région ouest africaine, nous souhaitons attirer votre attention sur le risque qu'encourent les communautés de pêche artisanale, dans le développement d'activités maritimes perçues comme plus économiquement rentables à court terme que la pêche.

¹ « Economie bleue de l'UA : l'UE réitère son engagement à lutter contre la corruption, à promouvoir la transparence et la participation de toutes les parties prenantes », site web de CAPE-CFFA, 13 octobre 2020. Disponible à : <https://www.capecffa.org/blog-actualites/economie-bleue-de-lua-lue-ritre-son-engagement-lutter-contre-la-corruption-promouvoir-la-transparence-et-la-participation-de-toutes-les-parties-prenantes>

Nous aimerions que le futur PESCAO 2, qui mettra l'accent sur l'économie bleue, prenne ces aspects en considération, et installe fermement **l'approche de précaution** comme principe de base dans l'élaboration des actions qui seront mises en œuvre par PESCAO. De notre point de vue, aucune nouvelle activité d'utilisation des océans ne devrait être soutenue dans le cadre de PESCAO, si elle impacte négativement les écosystèmes et les activités des communautés ouest africaines qui dépendent de la pêche pour vivre.

Afin de soutenir et renforcer les droits de la pêche artisanale ouest africaine dans l'économie bleue, le futur PESCAO devrait contribuer à **mettre en place des mécanismes transparents de consultation et de résolution des conflits** entre les usagers des espaces maritimes ouest africains, qui permettent une participation informée et active des communautés de pêche affectées.

En termes de priorité, nous pensons que l'accent devra être mis sur le soutien à la contribution de la pêche à la **sécurité alimentaire** :

- En soutenant seulement le développement d'une **aquaculture responsable**, n'encourageant pas les activités de pêche intensive de petits pélagiques destinés aux usines de farines et huiles de poissons (dont certaines sont européennes)
- En renforçant les **chaines de valeur**, en particulier les conditions de vie et de travail des femmes dans la pêche artisanale. La dimension **genre** du projet devrait être en effet considérablement accentuée.
- Sur le modèle des PAN-INN, nous recommandons d'encourager et de soutenir l'élaboration de **Plan d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux** pour la mise en œuvre des **Directives sur la pêche artisanale durable**, ainsi que des appuis spécifiques aux renforcements des cadres légaux à cet effet.

2. Sur les plateformes d'acteurs non étatiques

Dans le projet PESCAO, ce dispositif a été utile pour établir un mécanisme permanent de consultation des acteurs non étatiques, officiellement reconnu par les autorités. Cependant, ces plateformes n'ont pas atteint leurs objectifs en termes de renforcement des organisations locales. Il n'appartient d'ailleurs pas aux gouvernements de financer des organisations professionnelles si on veut que ces organisations demeurent indépendantes.

Ce qui pourrait être amélioré, c'est le **renforcement de capacités des plateformes** pour pouvoir mieux dialoguer avec les Etats, et intervenir dans les processus internationaux où l'Afrique de l'Ouest est impliquée, par exemple le partenariat Europe-Afrique. A ce jour, les plateformes d'acteurs non étatiques, y compris en Afrique de l'Ouest (soutenue par PESCAO) n'ont reçu aucune information sur les enjeux de ce partenariat pour la pêche (comme par exemple la mise en place d'une Task Force économie bleue). Les informations ont été partagées avec les acteurs non étatiques par CAOPA et CAPE.

Renforcer la participation active passe également par assurer que les acteurs non étatiques soient bien informés. Le futur projet PESCAO pourrait mettre un accent plus important sur la **transparence**, au niveau de la gestion des pêcheries, comme au niveau des activités de l'économie bleue.

3. Sur la dimension MCS

La lutte contre la pêche INN est un objectif important de PESCAO qu'il convient de renforcer dans le nouveau projet, notamment à travers la **coopération avec EFCA**.

Pour améliorer le MCS, un **système régional VMS performant** est important. PESCAO a essayé de le faire, en coordonnant les systèmes VMS nationaux. Cela ne s'est pas révélé efficace, car les systèmes nationaux ne s'inscrivent pas toujours dans la durée et rencontrent souvent des difficultés, comme au Ghana, où le système a été interrompu lorsque le paiement du fournisseur n'avait pas été effectué.

Nous suggérons donc la mise en place d'une **plateforme VMS régionale centralisée** à laquelle les pays pourraient accéder. PESCAO pourrait également soutenir la **surveillance participative**. Sans se substituer aux prérogatives régaliennes de l'Etat côtier, ce dispositif permet de lutter efficacement contre la pêche INN.

4. Sur les programmes de recherche sur les petits pélagiques

Nous constatons que le **GREPPAO n'a apporté aucune valeur ajoutée**. Il y a eu que très peu de production de recherches nouvelles et aucun lien n'a été fait entre cette recherche et les besoins en avis scientifiques pour la gestion durable des petits pélagiques dans la région.

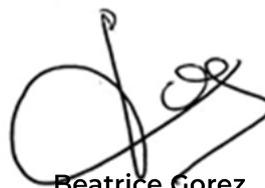
Il serait beaucoup plus intéressant de concentrer les efforts de PESCAO 2 sur une contribution directe à la mise en œuvre de **mécanismes de gestion régionaux ou sous-régionaux des petits pélagiques**², notamment en renforçant les moyens et les capacités du **groupe de travail pêche artisanale du COPACE**. Il est important que la future contribution du PESCAO sur ces enjeux s'inscrive dans une dynamique de coopération avec les initiatives existantes (renforcement de la recherche sur les petits pélagiques dans l'APPD UE-Mauritanie, etc.).

Nous espérons que ces commentaires vous seront utiles.

Cordialement,



Gaoussou Gueye
Président
CAOPA



Beatrice Gorez
Coordinatrice
CAPE

² « Besoin urgent d'une organisation régionale de gestion des pêches en Afrique de l'Ouest », site web de CAPE-CFFA, 18 novembre 2020. Disponible à : <https://www.capecffa.org/blog-actualites/besoin-urgent-dune-organisation-r-gionale-de-gestion-des-pches-en-afrique-de-louest>